



# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2013

Date de révision: 01/02/2015

Version: 1.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
 Nom du produit : I.N.S. Insect Net Solution  
 Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Protection

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Services JLM D  
 RUE BOIS 32 A  
 7880 FLOBECQ  
 +32 484 38 16 50

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays        | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  |
|-------------|---|---|-------------------|
| BELGIUM     | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn<br>B -1120 Bruxelles                          | +32 70 245 245    |
| FRANCE      | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal           | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| SWITZERLAND | Centre Suisse d'Information Toxicologique<br>Swiss Toxicological Information Centre | Freiestrasse 16<br>Postfach CH-8028 Zurich              | +41 44 251 51 51  |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

: Attention

Mentions de danger (CLP) :

: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

: P102 - Tenir hors de portée des enfants

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de déchets conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles



Services JLM D

# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom  | Identificateur de produit   | %      | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|---|--------|--|
| polyethylenes  | (n° CAS) 9002-88-4  | 99,5   | Non classé                                   |
| cyperméthrine cis/trans +/- 40/60, (RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate | (n° CAS) 52315-07-8<br>(Numéro CE) 257-842-9<br>(Numéro index) 607-421-00-4 | <= 0,5 | Xn; R20/22<br>Xi; R37<br>N; R50/53           |

| Nom  | Identificateur de produit   | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--|---|--------|---|
| polyethylenes  | (n° CAS) 9002-88-4  | 99,5   | Non classé  |
| cyperméthrine cis/trans +/- 40/60, (RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate | (n° CAS) 52315-07-8<br>(Numéro CE) 257-842-9<br>(Numéro index) 607-421-00-4 | <= 0,5 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.



Services JLM D

# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des récipients adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| polyethylenes (9002-88-4)        |   |                      |
|----------------------------------|---|----------------------|
| Belgique                         | Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )                               | 3 mg/m <sup>3</sup>  |
| France                           | VME (mg/m <sup>3</sup> )  | 10 mg/m <sup>3</sup> |
| Allemagne                        | TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> ) | 3 A/10 E             |
| Italie - Portugal - USA<br>ACGIH | ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )                                  | 3 mg/m <sup>3</sup>  |
| Royaume Uni                      | WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )                                    | 4 mg/m <sup>3</sup>  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Solide                                 |
| Couleur  | : Différentes colorations selon article. |
| Odeur  | : caractéristique.                       |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible               |
| pH   | : Aucune donnée disponible               |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible               |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible               |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible               |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible               |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable                          |
| Pression de la vapeur                                  | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C                  | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible               |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible               |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible               |



Services JLM D

# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Log Kow                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives     | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### **cyperméthrine cis/trans +/- 40/60, (RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)**

|                |  |
|----------------|--|
| DL50 orale rat | 57,5 mg/kg Journal of Environmental Biology. Vol. 11, Pg. 331, 1990. |
|----------------|--|

|                    |   |
|--------------------|---|
| DL50 cutanée lapin | > 2400 mg/kg Pesticide Manual. Vol. 9, Pg. 208, 1991. |
|--------------------|---|

|                            |   |
|----------------------------|---|
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 7,89 mg/l/4h Defense des Vegetaux. Vol. 39(236), Pg. 3, 1985. |
|----------------------------|---|

#### **polyethylenes (9002-88-4)**

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg (Rat) |
|----------------|--------------------|

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagenicité sur les cellules germinales                               | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration  | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.              |



Services JLM D

# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### cyperméthrine cis/trans +/- 40/60, (RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| CL50 poisson 1                      | 0,00317 (0,00023 - 36,3) mg/l (96h); Davies, P.E., L.S.J. Cook, and D. Goenarso 1994. Sublethal Responses to Pesticides of Several Species of Australian Freshwater Fish and Crustaceans and Rainbow Trout. Environ.Toxicol.Chem. 13(8):1341-1354 (OECDG Data File); Stephenson, R.R., S.Y. Choi, and A. Olmos-Jerez 1984. Determining the Toxicity and Hazard to Fish of a Rice Insecticide. Crop Prot. 3(2):151-165  |
| CL50 autres organismes aquatiques 1 | 0,00027 (0,0000119 - 2) mg/l (48h); Crustaceans; Burrigge, L.E., K. Haya, F.H. Page, S.L. Waddy, V. Zitko, and J. Wade 2000. The Lethality of the Cypermethrin Formulation Excis to Larval and Post-Larval Stages of the American Lobster (Homarus americanus). Aquaculture 182(1/2):37-47; Lakota, S., A. Raszka, T. Utracki, and Z. Chmiel 1989. Side-Effect of Deltamethrin and Cypermethrin in the Environment of Water Biocenoses. Organika 1987-1988:71-77 (POL) (ENG ABS) |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 0,000735 (0,000007 - 111) mg/l (48h); Crustaceans; Willis, K.J., and N. Ling 2004. Toxicity of the Aquaculture Pesticide Cypermethrin to Planktonic Marine Copepods. Aquac.Res. 35(3):263-270  |
| CE50 autres organismes aquatiques 2 | 120 mg/l (72h); Algae; Li, X., X. Ping, S. Xiumei, W. Zhenbin, and X. Liqiang 2005. Toxicity of Cypermethrin on Growth, Pigments, and Superoxide Dismutase of Scenedesmus obliquus. Ecotoxicol.Environ.Saf. 60(2):188-192  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### CYP Shading/Windbreak/Protection Net

Persistance et dégradabilité Non établi.

##### polyethylenes (9002-88-4)

Persistance et dégradabilité Non dégradable dans le sol.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### CYP Shading/Windbreak/Protection Net

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

##### polyethylenes (9002-88-4)

Potentiel de bioaccumulation Pas de données de bioaccumulation disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récepteur dans ...

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable



Services JLM D

# I.N.S. Insect Net Solution

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4  |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4  |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1  |
| STOT SE 3                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3   |
| H302                      | Nocif en cas d'ingestion  |
| H332                      | Nocif par inhalation  |
| H335                      | Peut irriter les voies respiratoires  |
| H400                      | Très toxique pour les organismes aquatiques   |
| H410                      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                      |
| R20/22                    | Nocif par inhalation et par ingestion   |
| R37                       | Irritant pour les voies respiratoires   |
| R50/53                    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N                         | Dangereux pour l'environnement  |
| Xi                        | Irritant  |
| Xn                        | Nocif   |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit